

RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION DE PARRAINAGE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CÔTE D'AZUR

A QUI S'ADRESSE LE PARRAINAGE ?

L'offre de parrainage est ouverte à toute personne physique majeure n'agissant pas pour des besoins professionnels, cliente de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur (le « Parrain ») qui recommande une ou plusieurs personne(s) physique(s) majeure(s) capable(s) n'agissant pas pour des besoins professionnels et non-cliente(s) de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur (le « Filleul »).

Peuvent participer à la présente offre de parrainage, sans bénéficiaire de prime :

- les salariés de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur,
- un quelconque membre de leur famille en ligne directe
- toute personne physique ayant contribué, à quelque titre que ce soit, à son organisation.

Deux personnes liées par leurs dossiers bancaires ou deux personnes du même foyer fiscal et même adresse ne peuvent pas se parrainer.

DEFINITIONS

LE PARRAIN

Pour bénéficier de l'offre de parrainage, le Parrain doit remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique majeure capable juridiquement ou une personne de 16 ans ou plus, représentée le cas échéant par son représentant légal.
- Être client à titre particulier de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur
- Être détenteur d'un compte de dépôt à la Caisse d'Épargne Côte d'Azur

L'offre de parrainage consiste pour le Parrain à bénéficier d'un avantage de 50€ par parrainage validé par la Caisse d'Épargne Côte d'Azur dans les conditions indiquées ci-dessous à respecter par le Filleul.

Le nombre de Filleul par Parrain est limité à 5 par année civile. Un Parrain ne peut recommander un même Filleul qu'une seule fois.

Le Parrain qui souhaite bénéficier de l'opération de parrainage se connecte à son espace de banque à distance et se rend dans l'espace dédié au parrainage.

LE FILLEUL

Pour bénéficier de l'offre de parrainage, le Filleul doit remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique majeure capable juridiquement ou une personne de 16 ans ou plus, représentée le cas échéant par son représentant légal.
- Ne pas détenir ou avoir détenu dans les 12 derniers mois de produits ou services à la Caisse d'Épargne Côte d'Azur en tant que titulaire ou cotitulaire
- Ne pas avoir fait l'objet d'une rupture de relation commerciale de la part de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur
- Ne pas être collaborateur de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur
- Être présenté par un Parrain

Pour être éligible à l'offre de parrainage et recevoir 50€, le Filleul devra avoir effectué sa demande d'ouverture de compte de dépôt avant le 31/12/2026 (date de fin de l'opération).

L'ouverture du compte de dépôt et la souscription des produits associés sont soumises à des conditions d'éligibilité et à l'acceptation de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur. En cas de refus d'ouverture du compte ou de souscription des produits associés par la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, le Parrain et le Filleul ne pourront prétendre à un quelconque avantage.

Un Filleul ne peut avoir qu'un seul et unique Parrain. Dans l'hypothèse où un Filleul serait recommandé par plusieurs Parrains, seule la première demande de parrainage reçue et enregistrée par la Caisse d'Épargne Côte d'Azur sera prise en compte

COMMENT BENEFICIER DE L'OFFRE ?

2 canaux possibles :

- Via l'application Banxo ou via le site internet de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.
Une fonctionnalité [Parrainage] permet au parrain de transmettre un lien à son filleul.
À partir de ce lien, le filleul rentre dans le parcours de parrainage et ouvre un compte de dépôt à distance (ouverture soumise à l'acceptation par la Caisse d'Épargne Côte d'Azur).
Un parcours d'entrée en relation digital est disponible pour les personnes majeures. Les personnes mineures sont dans l'obligation de se présenter en agence avec leurs représentants légaux pour leur ouverture de compte.
- Via une agence physique de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

CONDITIONS NECESSAIRES A LA VALIDITE DE L'OFFRE APRES L'OUVERTURE DU COMPTE DE DEPOT

Le Parrain et le Filleul seront éligibles à la prime de parrainage dès l'ouverture effective du compte de dépôt par le Filleul à la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

Le Filleul doit conserver son compte de dépôt, pendant au moins 3 mois, et effectuer des opérations bancaires sur ledit compte. À défaut, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur se réserve le droit d'annuler le versement de la prime de parrainage ne répondant pas aux conditions fixées par le présent règlement et de prélever ce montant sur ledit compte. En acceptant de participer au parrainage et d'en accepter le fonctionnement, le Filleul autorise dès maintenant l'organisateur à effectuer cette annulation et le prélèvement correspondant sur son compte.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées, fausses, usurpant l'identité d'un tiers ou fictives fournies par le Parrain ou le Filleul ou toute demande d'ouverture de compte faite de manière temporaire (compte ouvert moins de 3 mois sans aucune activité) puis clôturée dans le seul but de bénéficier de l'offre de Parrainage, sera considérée comme nulle et contraire aux conditions de l'opération de Parrainage.

Sous réserve d'éligibilité à l'opération de Parrainage, le Filleul pourra aussi devenir Parrain et faire découvrir l'opération de Parrainage de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur à ses proches.

VERSEMENT DE LA PRIME DE PARRAINAGE

Le Parrain et le Filleul recevront leurs avantages directement sur leur compte de dépôt ouvert auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur dans un délai de 3 mois maximum après l'ouverture définitive du compte de dépôt par la Caisse d'Épargne Côte d'Azur et la souscription par le Filleul des produits associés.

MODIFICATIONS DE L'OPÉRATION DE PARRAINAGE

La Caisse d'Épargne Côte d'Azur se réserve le droit, de modifier ou d'annuler l'opération de parrainage si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET LOI APPLICABLE

La participation à l'opération de Parrainage implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de l'offre dans son intégralité. Cette opération est régie par la loi française.

INFORMATIONS

Le présent règlement peut être obtenu gratuitement et sur simple demande auprès des agences de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Parrain certifie avoir obtenu l'accord du Filleul pour transmettre à la Caisse d'Épargne Côte d'Azur ses coordonnées. La Caisse d'Épargne Côte d'Azur recueille des données à caractère personnel des Parrains et Filleuls et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Vos données sont traitées pour la gestion du dispositif de parrainage sur la base de l'intérêt légitime de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur à proposer ce type d'opération à ses clients et prospects aux fins de bénéficier de primes. Vos données sont destinées à la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, Responsable de Traitement. Les données collectées dans le cadre de cette opération sont conservées pendant une durée de 3 mois à compter de la date de fin de l'opération de Parrainage.

Les Parrains et Filleuls bénéficient d'un droit d'accès à leurs données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, ils peuvent également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données les concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Si le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, ils peuvent s'opposer à ce traitement s'ils justifient de raisons propres à leur situation.

Les parrains et filleuls disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent sous réserve de justifier de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité, être exercés à tout moment à l'adresse suivante : Service Relations Clientèle, 455 Promenade des Anglais, CS 3297, 06205 NICE CEDEX 3.

S'ils souhaitent en savoir plus ou contacter notre Délégué à la Protection des Données, ils peuvent écrire à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données, 455 Promenade des Anglais, CS 3297, 06205 NICE CEDEX 3 ou par mail : delegue-protection-donnees@cecaz.caisse-epargne.fr

Réclamations : Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 07

Pour plus d'information, consultez notre notice d'information sur la protection des données personnelles : <https://www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/protection-donnees-personnelles> ou à tout moment sur notre site internet : <https://www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/particuliers> ou sur simple demande auprès de votre agence.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Capital social 515.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 199 - site internet : www.orias.fr. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, N° CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 16 rue Hoche, Tour KUPKA B, TSA 39999, 92919 LA DÉFENSE cedex.

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)